

THIERRY PARDO

Mémoire remis au Ministre de l'éducation

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

au sujet du projet de loi 144 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

MONTREAL LE 30-06-2017

À propos de l'auteur :

Thierry Pardo, (Ph.D Éducation) est conférencier, chercheur associé au Centr'ERE (UQAM), auteur de plusieurs ouvrages sur le phénomène des éducations sans école dont *La pédagogie de l'ailleurs* (M.Brûlé, 2011), *Étude des pratiques de l'éducation à domicile au Québec* (Mémoire de maîtrise, Éditions Universitaires Européennes, 2012) et *Une éducation sans école* (Écosociété, 2014, nouvelle édition 2017). Thierry Pardo a été membre des comités socio-scientifiques des Congrès mondiaux d'éducation relative à l'environnement de 2013 (Marrakech) et 2015 (Göteborg), formateur pour la Commission Jeunesse de l'Union Européenne, et assistant de recherche à la Chaire de recherche du Canada en Éducation relative à l'environnement de 2007 à 2011. Il est également le père de deux garçons qui ne sont jamais allés à l'école.

Après avoir consulté le projet de loi (144) *modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, je me permets de soumettre à votre attention quelques éléments de réflexion qui m'apparaissent pertinents.

Il est sans doute légitime pour le ministre de l'éducation de connaître le nombre d'enfants présents au Québec et de chercher à apprécier le type et la qualité de l'éducation que chacun y reçoit. Les méthodes envisagées pour connaître ce nombre, comme le croisement des données avec la RAMQ, ne manquent pas toutefois de soulever quelques inquiétudes. Ce qui est au cœur des préoccupations ici c'est le lien entre savoir et pouvoir dont l'école a pris l'habitude d'abuser. Que le ministre souhaite vérifier la qualité de l'éducation de chaque enfant du Québec est, je le répète, légitime. Mais cette connaissance va-t-elle servir de levier pour imposer un certain nombre de conceptions éducatives?

Certains glissements laissent présager que cela pourrait être possible. Il suffit peut-être de regarder dès l'intitulé de la loi la notion d' « obligation de fréquentation scolaire ». En parcourant les textes de références et notamment La Déclaration universelle des droits de l'homme disant à l'article 26 que « Les parents ont, **par priorité**, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » ou La Déclaration des droits de l'enfant donnant pour principe 7 « L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe, **en priorité**, à ses parents », on constate que l'éducation est un droit pour les enfants dont la responsabilité incombe prioritairement aux parents. On se doit d'interroger le glissement faisant passer le droit à l'éducation à une « obligation de fréquentation scolaire ». Un droit peut-il être obligatoire? Il est à souhaiter que le projet de loi ne cherche pas à renverser l'ordre des priorités dans la responsabilité éducative. On pourra noter, en outre, que dans un État de droit, nul ne peut être enfermé contre son grès pour effectuer des tâches obligatoires, s'il n'a pas été dûment condamné. Qu'en serait-il alors d'une loi qui rendrait obligatoire la réclusion des enfants, sommés de s'enfermer dans une classe plusieurs heures par jour, durant plus de dix années de leur vie ?

Au-delà de ces considérations éthiques et légales, les méthodes scolaires n'ont pas fait la démonstration de leur efficacité. Selon les plus récentes études très largement relayées par la presse à l'automne 2016, le Québec compte 53% d'illettrés fonctionnels, c'est-à-dire ne pouvant aller plus loin que la lecture d'une petite annonce où la rédaction d'un formulaire. Ce chiffre était de 43% en 2003, il a donc progressé de 10% en 13 ans. Il est à noter que l'étude porte sur une population âgée entre 16 et 65 ans et dont beaucoup sont diplômés et issus des méthodes scolaires mises en place par le ministère de l'éducation depuis 53 ans. Enfin l'étude nous apprend que seul 11% des québécois sont capables de lire un texte complexe et d'en synthétiser le contenu.

Il est donc légitime pour certains parents, dont je suis, de s'inquiéter des pouvoirs qui seraient attribués aux Commissions Scolaires pour imposer aux parents un programme, des méthodes, des processus d'évaluation qui par ailleurs n'ont pas fait leurs preuves. Les Commissions Scolaires ont parfois pris l'habitude d'abuser de leur situation dominante pour imposer des examens, exiger des performances aux enfants non scolarisés, dénoncer abusivement des familles aux services de protection de la jeunesse. Si le ministre souhaite que les enfants soient tous déclarés auprès des Commissions Scolaires, les parents doivent voir dans ce projet de loi la garantie que leurs enfants ne seront pas jugés sur des critères académiques tout à fait exogènes.

Intervient alors un autre point de nature à nourrir la réflexion : **dans la grande famille des sciences humaines, personne n'est soumis à une obligation de résultat.** Que ce soit un médecin, un avocat, un psychologue, un travailleur social, un professeur, un ministre... personne n'est soumis à une obligation de réussite, seule l'obligation de moyens peut être invoquée. Il serait sans doute cocasse qu'un ministère doté d'un budget de près de 20 milliards par an et produisant 53% d'illettrés fonctionnels exige une performance scolaire à un enfant non scolarisé dont les parents ne reçoivent pour l'instant (même si des évolutions sont à saluer dans le projet de loi) aucune aide de l'état, ni technique, ni financière, ni pédagogique... **L'état ne peut exiger des parents la réussite académique qu'il n'exige pas de ses professeurs et que par nature, il ne peut garantir.**

Le projet de loi prévoit une meilleure collaboration entre les familles non scolarisantes et les Commissions Scolaires, ce qui est une bonne nouvelle. L'accès à certaines ressources de l'école, comme la bibliothèque ou du matériel pédagogique serait bienvenue. Je voudrais insister sur le fait que cette collaboration ne peut solidement s'implanter sans un climat de confiance et sans la connaissance minimale des convictions éducatives sur lesquelles s'appuient les parents *unschoolers*. Je vais tenter ici d'en résumer les axes principaux.

Tout d'abord, nous pensons que le modèle scolaire est largement critiquable et ne permet pas l'émancipation et l'équilibre des enfants. En regardant l'expérience scolaire d'un enfant de primaire par exemple, il est aisé de constater que l'enfant ne choisit que très peu de chose, pour ne pas dire rien dans son éducation. À l'analyse, il ne choisit ni le fait d'aller à l'école, ni son école, ni les horaires, ni le calendrier scolaire, ni sa classe, ni sa place, ni ses condisciples, ni ses professeurs, ni le programmes et ses contenus éducatifs, ni les méthodes d'enseignement, ni le matériel scolaire, ni le fait d'être évalué, ni le calendrier et les modes d'évaluation, ni même la couleur de l'encre avec laquelle il devra remplir ses cahiers. Pourtant le projet éducatif de l'école précisera qu'il vise à former des citoyens libres et autonomes. Cela ne relève-t-il pas de la croyance pour ne pas dire de la foi? Il faudra un véritable miracle pour qu'avec autant de contraintes, de règlements, de sanctions, de rangs et de murs, l'enfant puisse s'épanouir. Assigner l'enfant à une chaise 6 à 8 heures par jour durant 15 ans semble être admis comme stratagème de développement des enfants. Ce n'est pourtant pas ce que nous enseignent l'anthropologie, la psychologie et plus récemment les neurosciences. La réclusion scolaire comprise comme enfermement avec obligation de travail ne peut garantir l'équilibre psychologique des enfants. Une « oppression écologique » (Pardo, 2014) induite par le confinement à un mètre carré d'espace scolaire vient limiter les légitimes aspirations des enfants au mouvement. Se lever trop souvent de sa chaise est passible de punition et le pouvoir de l'adulte vient se glisser comme le précise Foucault entre l'objet et l'enfant. Nul besoin d'y ajouter les problèmes structurels même si je ne peux m'empêcher de penser que les trois écoles de la rue Adam de Montréal (quartier où je réside) sont fermées pour cause d'insalubrité.

Mes travaux menés depuis près de 20 ans tant auprès des sociétés « traditionnelles », des familles ayant opté pour une éducation sans école, des familles en voyage ainsi qu'une large littérature au nombre desquels on compte le psychologue Peter Gray (2016), le neuroscientifique Idriss Aberkane (2016), ou le socio-psychologue Charles Caouette (1997) m'ont conduit aux conclusions suivantes :

L'enfant a besoin de temps et d'espace libres : Il ne s'agit pas ici d'invoquer le caractère seulement romantique de la liberté mais bien de permettre à l'enfant d'aménager son temps et son espace de façon à ce qu'il puisse sentir qu'il a un pouvoir sur sa propre vie. Il est bien documenté que les mécanismes de la démotivation menant parfois à la dépression passent par le sentiment de ne pas pouvoir agir sur son destin. Le temps et l'espace que l'enfant peut investir renforce son sentiment de pouvoir-agir.

L'enfant a besoin d'interactions fécondes : Loin des critères à caractère industriel de la socialisation scolaire dans laquelle les enfants sont classés par « dates de fabrication », déplacés en rang, compartimentés dans des espaces fonctionnels et placés en concurrence les uns des autres, l'enfant a besoin de tout un monde de diversité avec lequel il pourra entretenir toutes sortes de relations. Que ce soit entre enfants ou avec d'autres adultes, l'enfant a besoin de participer à l'élaboration des règles sociales en action.

L'enfant a besoin de bienveillance : Personne n'apprend durablement et de façon authentique si la relation de bienveillance et de confiance n'est pas instaurée. Et qui mieux que les parents serait à même d'instaurer cette relation? On rétorquera que certains parents sont dysfonctionnels. Je n'ignore rien des misères du monde mais une société éducative ne peut poser comme préalable la faillite généralisée des parents.

L'enfant a besoin d'entretenir un rapport interstructuré à la connaissance : Cela signifie que l'enfant ne peut réaliser d'apprentissage durable et authentique si le contenu des connaissances lui est déversé de façon hétérogène. L'enfant a besoin de s'approprier le savoir en le structurant (Not, 1988) lui-même par manipulation, en le réutilisant de façon efficace dans un environnement chargé de sens. Alors le savoir s'inscrit durablement et sera mobilisable en cas de besoin.

Dans la logique de ces différents éléments je salue le projet de loi de ne plus évoquer les notions d'évaluation et je suis en accord avec la proposition de déposer en début d'année un « plan d'apprentissage » qu'il faudra veiller de ne pas confondre avec un « plan d'enseignement ». Les enfants apprennent de façon authentique au fil de leurs intérêts et leurs intérêts ne sont pas programmables à l'avance.

Pour finir, je dirais que l'éducation sans école doit être comprise comme un voyage. Quand on part découvrir un pays, chacun souhaite avoir l'opportunité de le découvrir à son rythme, selon ses propres centres d'intérêts. Personne ne souhaite être sous l'autorité de quelqu'un qui lui raconterait le pays sans jamais lui permettre de le découvrir par lui-même. La surprise, la découverte, l'enthousiasme, l'esprit d'aventure sont les vrais moteurs du voyage et de l'apprentissage.

Si une fois à destination quelqu'un venait chercher le voyageur à l'aéroport, l'amenait dans une classe peuplée d'autres voyageurs de même nationalité et de même âge, distribuait de la documentation et déroulait une présentation Powerpoint sur l'histoire, la géographie, et l'économie du pays, si au bout de quelques jours le voyageur devait faire une recherche internet sur le pays, présenter un exposé au reste de la classe et finalement remplir un examen à choix multiples et obtenir son diplôme avant de repartir chez lui, alors tout le dispositif d'enseignement scolaire aurait été respecté. Cependant il y a tout lieu de penser que n'importe quel voyageur serait frustré par ce genre d'expérience et regretterait le prix de son billet d'avion. Pourtant cette expérience est conforme à la façon dont l'école propose aux enfants de découvrir le monde. Que doit-on en penser? Pourquoi ne pas accueillir dans un esprit d'ouverture et de dialogue l'expérience des parents et des enfants qui explorent et pratiquent d'autres aventures éducatives, d'autres façon de voyager dans la vie? Dans cette optique je suis fortement favorable à la proposition de créer une table de concertation nationale qui puisse permettre l'établissement d'un dialogue fécond. Par mon expérience de plus de dix ans sans école avec mes enfants et ma formation académique je serai disposé à participer à ce type d'instance.

Repères bibliographiques

- Aberkane, Idriss. *Libérez votre cerveau! Traité de neurosagesse pour changer l'école et la société*. Paris : Robert Laffont. 2016
- Caouette, Charles, E.. *Éduquer. Pour la vie !* Montréal : Les Éditions Écosociété. 1997
- Déclaration des droits de l'enfant. Consulté le 20 février 2008 sur www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/25_fr.htm
- Déclaration universelle des droits de l'Homme. Consulté le 20 février 2008 sur www.un.org/french/aboutun/dudh.htm
- Étienne, Richard. *Aspects théoriques et pratiques du changement en éducation scolaire. Apories et difficultés des démarches transformatrices dans les systèmes éducatifs*. Sarrebruck : Éditions universitaires européennes. 2010
- Foucault, Michel. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard. 2009, éd 1975
- Gray, Peter. *Libre pour apprendre*. Arles : Actes Sud. 2016
- Illich, Ivan. *Œuvres Complètes. Vol. 1* (p. 39-377 ; 451-576). Paris : Fayard. 2004
- Laborit, Henri. *Éloge de la fuite*. Paris : Robert Laffont. 1976
- Louv, Richard. *Last Child in the Woods. Save our children from Nature deficit disorder*. New York : Algonquin Books of Chapel Hill. 2008
- Not, Louis. *Les pédagogies de la connaissance*. Toulouse : Privat. 1988
- Pardo, Thierry. *Une éducation sans école*. Montréal. Écosociété. 2014
- Pardo, Thierry. *Étude des pratiques de l'éducation à domicile au Québec*. Franckfurt. Éditions Universitaires Européennes. 2012
- Pardo, Thierry. et Cardonnel, Laurie. *La pédagogie de l'ailleurs ou pourquoi voyager avec ses enfants*. Montréal : Éditions Michel Brûlé. 2011
- Pardo, Thierry. Fondements et pratiques d'une éducation non scolaire : Le temps de la piraterie éducative. *Éducation relative à l'environnement. Regards – Recherches – Réflexions*, 9, 117-136. 2003
- Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques: des clefs pour relever les défis du XXIe siècle*. 2015
- Stern, André. *Et je ne suis jamais allé à l'école. Histoire d'une enfance heureuse*. Montpellier : Actes Sud. 2011